

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 930438/PRE/INT portant rectification de l'arrêté n° 93 - 0409/PRE du 26 avril 1993 et de l'arrêté n° 930425/PRE du 3 mai 1993 relatifs à la composition des bureaux de vote pour l'élection présidentielle des 7 et 21 mai 1993.

Ministère

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

Date de publication

4 mai 1993

Numéro JO

n° 5 du 05/05/1993

Date du numéro

5 mai 1993

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vu la Constitution du 15 septembre 1992

Vu la loi organique n°1/AN/1992 du 29 octobre 1992 relative aux élections

Vu le décret n°93 0025/PRE du 29 mars 1993 convoquant le collège électoral pour l'élection présidentielle

Vu l'arrêté n°93 0352/PRE du 15 avril 1993 fixant le nombre et l'emplacement des bureaux de vote pour les élections présidentielles des 7 et 21 mai 1993

Vu le décret n°93 0010/PRE du 4 février 1993 remaniant le gouvernement et fixant ses attributions

Sur proposition du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier – Les rectifications suivantes sont portées aux tableaux annexés à l'arrêté n°93 0409/PRE du 26 avril 1993 et à l'arrêté n°93 0425 du 3 mai 1993. Bureau de vote n°14 Services techniques Base I Président : Mohamed Awaleh Aden Imprimerie nationale. Bureau de vote n°18 École Einguela III Secrétaire : Saïda Daher Awad Éducation nationale. Bureau de vote n°22 Ancienne école quartier 5 – I Président : Ide Ismaël Doualeh Santé publique. Bureau de vote n°24 École quartier 5 I Secrétaire : Mahdi Ahmed Odowa Éducation nationale. Bureau de vote n° 27 École quartier 6 – I Président : Omar Aouled Miguil Jeunesse et Sports Bureau de vote n° 29 École quartier 6 III Secrétaire : Omar Farah Osman Enseignant Q.6. Bureau de vote n°30 École quartier 6 IV Secrétaire : Omar Hadji Djama Enseignant Q.6 Bureau de vote n°37 École quartier 7 II Président : Ahmed Ali Boulaleh Contributions directes. Bureau de vote n°50 École quartier 7 bis I Président : Yacin Hassan Liban Fonction publique. Bureau de vote n°61 École Arhiba VI Président : Houmed Maki Ibrahim Santé publique Secrétaire : Mohamed Saïd Barkad Arhiba. Bureau de vote n° 63 École Arhiba VIII Secrétaire : Mohamed Ibrahim Mohamed. Bureau de vote n° 72 École Ambouli 2 III Secrétaire : Ahmed Elmi Waïss Ecole Arhiba. Bureau de vote n°74 3e Arrondissement II Président : Issame Saleh Ali Enseignant Ambouli 2. Bureau de vote n°75 École Balbala II Président : Saad Djama Barreh Hôpital Peltier. Bureau de vote n°81 École Balbala 3 I Président : Abdourahman Abdo Kassim Éducation nationale. Bureau de vote

n°82 École Balbala 3 II Président : Abdoufatah Moussa Ahmed Finances. Bureau de vote n°83 École Balbala 3 III Président Ibrahim Moussa Farah. Bureau de vote n° 89 École Tour Ousbo II Président : Abdillahi Hassan Saban ONED Bureau de vote n°93 École Arta 1 Président : Ahmed Moussa Dabar Casino Sheraton Bureau de vote n°99 École de Damerjog I Secrétaire : Abdoukader Iman Aden S.C Poste adminis. Damerjog. Présidents suppléants : Abdillahi Omar Ibrahim Éducation nationale Ahmed Doubéd Moussa – Direction des Finances Youssouf Omar Guelleh – IGAD Moussa Ibrahim Cheikh – Direction de l'Élevage Secrétaires Suppléants : Mustapha Bileh Doualeh – Enseignant Abdouwahab Ibrahim Yonis – Enseignant Choukri Ismail Dihod – Enseignant Amin Abdi Omar – Enseignant Gadid Hersi Guedi – Services techniques district Deka Ahmed Barreh – Service population Zam Zam Abdillahi Meigag – Enseignante Zoubeir Arafat Abdillahi – Enseignant Mohamed Hassan Moh – Enseignant Abdo Waïss Arreh – Enseignant Wahib Djama Mahamoud – Massida Transit Saada Ibrahim Ahmed – P.A. Damerjog Ibrahim Aden Ithman – Enseignant Le reste sans changement

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué, affiché et publié suivant la procédure d'urgence partout où besoin sera et inséré au Journal officiel.

Pour le président de la République et par ordre Le directeur de cabinet

ISMAEL GUEDI HARED